

**10 ET 11 OCTOBRE 2020 – SAINT ROMAIN LE NOBLE ( 47 )**

# RÈGLEMENT BRHELL FEST #2

Pour la seconde fois, l'association *BRHELL FEST PROD* organise le **BRHELL FEST**, un événement de loisirs, à l'état d'esprit amical, qui conjugue *DÉMONSTRATION DE BRÊLES* et *ROCK'N'ROLL* ! Il est notamment proposé un *ROULAGE SUR PISTE* ne comportant *NI CLASSEMENT*, *NI CHRONOMÉTRAGE*. Il ne s'agit donc pas d'une compétition.

Notre objectif : passer du bon temps ! Notre volonté : une bonne ambiance ! Nous portons ainsi toute notre attention sur le *CONFORT* et la *TRANQUILLITÉ* des participant-e-s, des bénévoles, des artistes et des habitant-e-s du village qui nous accueille : **SAINT ROMAIN LE NOBLE**, situé en Lot-et-Garonne. Nous demandons un *TOTAL RESPECT MUTUEL* et *AUCUNE MISE EN DANGER*. Cela s'avère primordial pour nous et, nous le savons, pour vous aussi 😊 !

## ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

### 1. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'association souscrit une *ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR* (disponible, en lecture, sur place) selon toutes les exigences légales.

Il appartient aux participant-e-s de vérifier l'application de leur propre police d'assurance dans le cadre de ce type de démonstration (responsabilité civile notamment).

Le roulage est ouvert à toute personne qui, lorsque cela le nécessite, possède le permis correspondant à la conduite de sa brêle (2-roues, avec ou sans moteur). Nous demandons, à l'inscription, d'attester de la détention d'un *PERMIS DE CONDUIRE* ou du *BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE*.

Les mineurs-e-s restent sous l'entière responsabilité de leur parents ou tuteur-trice-s.

Vous êtes également responsable, à tous moments, de tous vos biens (brêles comprises) dans les espaces de l'événement. Vous ne pourrez pas vous retourner contre l'association en cas de vol ou de détériorations. En cas de problème, vous la déchargez de toutes responsabilités.

Enfin, votre inscription est ferme et définitive une fois le bulletin de participation renseigné et les frais d'inscription prélevés. Vous certifiez, de fait, avoir pris connaissance du présent *RÈGLEMENT*

## ROULAGES SUR PISTE, BRÊLES ET SÉCURITÉ

### 2. ROULAGES SUR PISTE, BRÊLES ET SÉCURITÉ

L'association assure la *SÉCURITÉ* de la démonstration en mettant à disposition, durant les roulages en particulier, un *POSTE DE PREMIERS SECOURS* ainsi que des *COMMISSAIRES DE PISTE*. Il est également possible de faire appel à *L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES* durant toute la durée de l'évènement. Les questions liées à la sécurité des personnes sont automatiquement prises en compte.

Le-la participant-e doit porter un *CASQUE HOMOLOGUÉ*. S'équiper d'autres protections (gants, bottes, haut à manches longues...) est vivement conseillé. Il-elle est responsable de son comportement et ne peut donc pas rouler sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. Nous demandons de rester en mode : **RESPECT & FAIRPLAY**.

Pour rouler sur la piste, la brêle et son-sa chauffeur-chauffeuse passent *NOTRE CONTRÔLE TECHNIQUE*. Si un élément non-conforme lié au véhicule ou au-à la conducteur-conductrice est constaté, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à l'ovale. Dans ce cas, le droit au remboursement des frais de participation est annulé.

Les règles de base, par exemple la définition des drapeaux, sont énoncées au stand de la **ZONE DIRT**.

Une fois le départ lancé, pour n'importe quel problème : *LEVEZ LE BRAS POUR ALERTER* et dirigez-vous vers l'intérieur de la piste. Prenez garde à ne pas couper la route aux autres !

Dans la journée, il y aura plusieurs roulages. Chacun se déroule en *4 TOURS*.

Les participant-e-s sont répertorié-e-s par l'association et portent, en conséquence, le numéro qu'elle leur a attribué. Les brêles doivent être conformes, en tous points, aux impératifs suivants :

- Être munies de pneus route ou trail (pneus à crampons interdits) ;
- Pas de levier de frein avant ;
- Tout objet cassant, protubérant ou dangereux (rétroviseurs, béquille non bloquée...) est retiré ;
- Un contrôle technique est effectué avant d'entrer sur la piste.

### 3. DROIT À L'IMAGE

Les participant-e-s autorisent l'association à utiliser leur image pour la création et la distribution de films et reportages photos de l'évènement.

### 4. MESURES EXCEPTIONNELLES

En cas d'*ANNULATION* de la manifestation (alerte sanitaire, catastrophe météorologique, etc...), les inscriptions réalisées par carte bancaire sont automatiquement remboursées. Pour les chèques et les virements, la procédure est effectuée par nos soins.